

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM078/2024

OBJET : Règlementation du stationnement
Parking de la Halle
Grézieu Répare et Farandole des Loisirs

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande M. Olivier BAREILLE, Adjoint en charge de l'environnement, du développement durable, cadre de vie et qualité de vie en date du 16 mai 2024 ;

CONSIDERANT que des animations « Grézieu Répare » et « Farandole des Loisirs » auront lieu sous la Halle le dimanche 2 juin 2024 ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers et celle des organisateurs ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le dimanche 2 juin 2024 de 8h00 à 19h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking de la halle (côté est, contre le bâtiment) sauf les 2 places réservées au rechargement des véhicules électriques.

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation 48 heures avant son début.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- au Responsable du centre technique municipal,
- Monsieur Olivier BAREILLE, Adjoint en charge de l'environnement, du développement durable, cadre de vie et de la qualité de vie.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 21 mai 2024

Acte publié le

28 MAI 2024

Bernard ROMIER, Maire

